

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/05/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/05/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 22/05/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_164-DE
	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **19 mai 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Éric MATTIUSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 6 mars au 5 mai 2025

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 6 mars au 5 mai 2025

DATE	TITRE																																			
18.03.25	<p>La commune a décidé de signer, dans le cadre de la mise en concurrence pour la fourniture de divers panneaux de signalisation, d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le lot n°1 : fourniture de panneaux et numéros de rue avec la société Signaux Girod, domiciliée 8 rue Jean de Guerlins, Zone Industrielle Thibaud - 31 104 TOULOUSE - le devis d'un montant de 19 386,81 € HT, soit 23 264,17 € TTC, • le lot n°2 : fourniture de panneaux de police et de signalisation avec la société Signaux Girod, domiciliée 8 rue Jean de Guerlins, Zone Industrielle Thibaud, 31 104 TOULOUSE, le devis d'un montant de 1 749,82 € HT, soit 2 099,78 € TTC, • le lot n°3 : fourniture de panneaux de signalisation de chantier avec la société Signaux Girod, domiciliée 8 rue Jean de Guerlins, Zone Industrielle Thibaud, 31 104 TOULOUSE, le devis d'un montant de 1 006,85 € HT, soit 1 208,22 € TTC 																																			
26.03.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3 rue du 14 juillet (CK 268), appartenant à Madame Jacqueline Scherer, Monsieur Lionel Gourdin, Mesdames Corinne et Valérie Gourdin, proposé par Maître Corentine Roux-Quemere.																																			
10.04.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 19 rue des Frères Danzas (CK 495) appartenant à Monsieur Gérard Barbe, proposé par Maître François-Xavier Roux.																																			
10.04.25	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 Place Albert Descamps (BY 426, BY 427), appartenant à Madame Esther Riu, proposé par Maître Sacareau François.																																			
10.04.25	La Commune a décidé de signer avec la société BOURDIOL, domicilié 2 chemin de Ringues, 32 100 CONDOM, le devis relatif aux travaux de rénovation du local de préparation froide à la cantine, d'un montant de 22 725,46 € HT, soit 27 270,55 € TTC.																																			
10.04.25	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 rue Jules de Sardac (CK 854), appartenant à Madame Isabelle Villanova (épouse Lagarde), Madame Marie Carmen Villanova (épouse Gasa), Monsieur Jean Raymond Villanova, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.																																			
16.04.25	<p>La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux suivants, durant la période du 1^{er} février au 31 mars 2025 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DATE SIGNATURE</th> <th>UTILISATEUR</th> <th>LOCAL</th> <th>DATE MISE A DISPOSTION</th> <th>REDEVANCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>06.02.25</td> <td>Patrick LOUBET Yoga Tout Court</td> <td>Dojo</td> <td>Du 1^{er} janvier au 6 juillet 2025</td> <td>5,15 € / heure de cours</td> </tr> <tr> <td>27.02.25</td> <td>Compagnie J'ai Pas Sommeil</td> <td>Ancienne école Bladé</td> <td>Du 28 février 2025 au 28 février 2026</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>28.02.25</td> <td>Compagnie J'ai Pas Sommeil</td> <td>Salle de la Comédie</td> <td>Du 28 février au 2 juillet 2025</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>11.03.25</td> <td>Judo Club Lectourois</td> <td>Dojo</td> <td>Du 17 mars 2025 au 17 mars 2026</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>21.03.25</td> <td>Gym Sportive Lectouroise</td> <td>Salle omnisports</td> <td>Du 25 mars 2025 au 26 mars 2026</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>31.03.25</td> <td>Rotary Club Lectoure Fleurance</td> <td>Pavillon Suviron</td> <td>Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026</td> <td>Gratuit</td> </tr> </tbody> </table>	DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSTION	REDEVANCE	06.02.25	Patrick LOUBET Yoga Tout Court	Dojo	Du 1 ^{er} janvier au 6 juillet 2025	5,15 € / heure de cours	27.02.25	Compagnie J'ai Pas Sommeil	Ancienne école Bladé	Du 28 février 2025 au 28 février 2026	Gratuit	28.02.25	Compagnie J'ai Pas Sommeil	Salle de la Comédie	Du 28 février au 2 juillet 2025	Gratuit	11.03.25	Judo Club Lectourois	Dojo	Du 17 mars 2025 au 17 mars 2026	Gratuit	21.03.25	Gym Sportive Lectouroise	Salle omnisports	Du 25 mars 2025 au 26 mars 2026	Gratuit	31.03.25	Rotary Club Lectoure Fleurance	Pavillon Suviron	Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	Gratuit
DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSTION	REDEVANCE																																
06.02.25	Patrick LOUBET Yoga Tout Court	Dojo	Du 1 ^{er} janvier au 6 juillet 2025	5,15 € / heure de cours																																
27.02.25	Compagnie J'ai Pas Sommeil	Ancienne école Bladé	Du 28 février 2025 au 28 février 2026	Gratuit																																
28.02.25	Compagnie J'ai Pas Sommeil	Salle de la Comédie	Du 28 février au 2 juillet 2025	Gratuit																																
11.03.25	Judo Club Lectourois	Dojo	Du 17 mars 2025 au 17 mars 2026	Gratuit																																
21.03.25	Gym Sportive Lectouroise	Salle omnisports	Du 25 mars 2025 au 26 mars 2026	Gratuit																																
31.03.25	Rotary Club Lectoure Fleurance	Pavillon Suviron	Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	Gratuit																																
16.04.25	La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition ponctuelles des locaux communaux suivants, durant la période du 26 février au 21 mars 2025 :																																			

DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
26.02.25	Dilequeno	Halle aux Grains	13.03.25	Gratuit
04.03.25	Les Pierres Blanches	Salle de la Comédie	23.03.25	Gratuit
06.03.25	France Casamance	Halle aux Grains	09.03.25	Gratuit
07.03.25	Les Troubadours de Lomagne	Salle omnisports	28.03.25	Gratuit
07.03.25	LPO Maréchal Lannes	Ancien Tribunal	27.03.25	Gratuit
10.03.25	ACAL 32	Salle de la Comédie	02.04.25	Gratuit
13.03.25	Julien PELLICER Pour Lectoure	Salle de Tané	03.04.25	Gratuit
20.03.25	Jean-Michel MARSOL Parti Socialiste	Salle de tané	19-20.04 et 04-05.10	Gratuit
20.03.25	Asso 33 et 45 Tours	Halle aux Grains	15-22.06	Gratuit
21.03.25	Ecole de Danse	Halle aux Grains		

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_164-DE



16.04.25 La commune a décidé de signer les conventions de mise à disposition ponctuelles des locaux communaux suivants, durant la période du 21 mars au 8 avril 2025 :

DATE SIGNATURE	UTILISATEUR	LOCAL	DATE MISE A DISPOSITION	REDEVANCE
21.03.25	Energies et Re-Sources	Salle des Aînés	06.04.25 + 18.05.25 + 22.06.25	Gratuit
24.03.25	Asso pour la Promotion du Melon de Lectoure	Salle de Tané	10.05.25	Gratuit
25.03.25	Rotary Club de Lectoure Fleurance	Halle aux Grains	04.04.25	Gratuit
25.03.25	Arrêt sur Images	Halle aux Grains	25.06-25.09.25	Gratuit
25.03.25		Maison de la Cerisaie	14.04-03.10.25	Gratuit
25.03.25		Ancienne école Bladé	14.04-03.10.25	Gratuit
25.03.25		Ancien Tribunal	02.06-03.10.25	Gratuit
26.03.25	Lecture Rando	Salle de Tané	05.09.25	Gratuit
31.03.25	Patrice BOUNET	Salle de tané	05-06.04	103 €
07.04.25	La Parcelle de Rêves	Salle de tané	09.05.25	Gratuit
08.04.25	AGV	Salle de Tané	03-04.05.25 + 13.06.25	Gratuit

23.04.25 La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 9 rue Montebello (CK 44), appartenant à Madame Céline Duclos, proposé par Maître ROUX François-Xavier.

5.05.25 La commune a décidé d'attribuer à Monsieur et Madame Georges et Helda PIVETTA, domiciliés Chemin du Couloumé - 32700 LECTOURE une concession de 4,75 m² au cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 28/04/2025, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 235 €.

5.05.25 La commune a décidé de signer avec l'entreprise Gers Utilitaires sise 200 Zone de Longard à Roquelaure (32 810), le bon de commande d'un camion Fiat Ducato pour un montant de 21 900 € HT, soit 26 763,76 € TTC.

5.05.25 La commune a décidé de signer avec l'entreprise BONNA SABLÀ sise 13 avenue Léon Jouhaux à Langon (33 213), le bon de commande pour l'achat de 12 cavurnes pour un montant de 3 721,25 € HT.

5.05.25 La commune a décidé de signer avec la Compagnie « j'ai pas sommeil » demeurant 1 chemin du Marquisat à Lectoure (32 700), le devis pour la création d'une bande son, d'un montant de 1 500 € HT, qui sera diffusée à l'occasion de l'inauguration du jardin du Houtanèr

5.05.25	<p>La commune a décidé de signer avec Madame [nom] indépendante, demeurant 33 allée Maurice Sarraut d'un montant de 4 460 € TTC pour la recherche iconog</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dossier de presse, - du livret tout public, - du cartel « étendu », - et du cartel « itinéraire artistique ». <p>dans la commande artistique de textes d'outils de communication et de médiation pour le Jardin deu Houtanèr ;</p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/05/2025 Reçu en préfecture le 22/05/2025 Publié le 22/05/2025 ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_164-DE</p>
5.05.25	<p>La commune a décidé de signer avec la société Bureau Indépendant sise 1 rue de l'Homme armé à TOULOUSE (31 555) le devis d'un montant de 4 725 € TTC pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de l'identité visuelle, les choix topographiques et éléments graphiques, - les documents de communication (dossier de presse, livret tout public et carton d'invitation, - un cartel étendu pour l'espace intérieur de l'ancienne bergerie, et un cartel selon la charte du Pays Portes de Gascogne - et le suivi du projet Jardin deu Houtanèr <p>Les prestations d'impression / façonnage et de livraison ne sont pas incluses dans ces tarifs. Elles feront l'objet d'un chiffrage et d'une facturation par le prestataire retenu.</p>	
5.05.25	<p>La commune a décidé de signer avec la société Empreinte Signalétique sise 3 avenue Roland Garros à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille (31 570), le devis pour la conception de trois plaques murales d'un montant de 3 816 € TTC, afin d'identifier le jardin deu Houtanèr</p>	

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 MAI 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 MAI 2025